

Délégation départementale des Hautes-Alpes

Arrêté n° **05-2025-03-04-00001**
portant modification de l'arrêté n°05-2024-09-17-0001 fixant la liste des médecins généralistes et
spécialistes agréés dans le département des Hautes-Alpes

**Le préfet des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu** la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu** le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.
- Vu** les décrets n° 2022-350, 351 et 353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la Fonction Publique Territoriale, Hospitalière et État,
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Dominique DUFOUR en qualité de Préfet des Hautes-Alpes,
- Vu** l'arrêté du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n°86-442 du 14 mars 1986,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 05-2024-09-17-00001 du 17 septembre 2024, fixant la liste des médecins agréés du département des Hautes-Alpes,
- Vu** les demandes formulées par les médecins concernés,
- Vu** les avis des syndicats départementaux des médecins,
- Vu** l'avis rendu par le président du conseil médical départemental des Hautes-Alpes,
- Vu** l'avis du conseil départemental de l'ordre des médecins des Hautes-Alpes du 25 février 2025,
- SUR** proposition de la directrice départementale des Hautes-Alpes de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-D'azur,

ARRÊTE

Article 1 - l'arrêté préfectoral n° 05-2024-09-17-0001 du 17 septembre 2024 est modifié de la façon suivante : les praticiens figurant sur la liste, en annexe, sont nommés, pour une durée de trois ans, en qualité de médecins agréés afin d'effectuer des expertises et les contre-visites des fonctionnaires à la demande du conseil médical et des administrations ou de siéger en conseil médical.

Article 2 : le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes, la Directrice départementale de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Directrice départementale de la DDETSP sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Hautes-Alpes.

Fait à Gap, 04 MARS 2025

Le Préfet des Hautes-Alpes

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes

René ROCHAS